

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 30 mars 2026

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4320-2025 — Énergir – Demande portant sur diverses mesures en lien
avec le GSR / LE ROÉÉ NE DÉPOSERA PAS DE PREUVE SUR LES SUJETS 2 ET 3
(N/D : 1001-185)**

Chère consœur,

Le 23 mars dernier, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a contesté les réponses d'Énergir aux questions 1.1 et 1.2 de sa DDR no. 2 ([C-ROÉÉ-0023](#)).

Le 26 mars 2026, Énergir a répondu à cette contestation, en maintenant que les informations demandées par le ROÉÉ ne seraient pas, selon elle, utiles à la décision à rendre par la Régie ([B-0085](#)).

Après avoir examiné attentivement la preuve au dossier et les réponses aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants, et considérant l'absence de réponse d'Énergir à sa DDR no. 2, le ROÉÉ informe la Régie qu'il ne déposera pas de preuve sur les sujets 2 et 3 du dossier. Toutefois, il maintient sa contestation des réponses d'Énergir à sa DDR et demande à la Régie de lui réserver ses droits de contre-interroger Énergir et faire des représentations à l'audience, notamment à la lumière des réponses aux DDR contestées, le cas échéant, sur lesquelles la Régie n'a pas encore rendu sa décision.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin Gertler étude légale

par : Gabrielle Champigny, avocate

c.c. (courriel seulement) :
Me Philip Thibodeau, Énergir
M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ
Coordination du ROÉÉ